



The right to learn, the power to achieve! • Le droit d'apprendre, la possibilité de réussir!

L'ACTA suspend son programme de bourses d'études pour une durée indéterminée

12 mars 2012 (Ottawa) – Pour la deuxième fois de son histoire, l'Association canadienne des troubles d'apprentissage (ACTA) suspend à regret son programme de bourses d'études. Elle le fait cette fois pour une durée indéterminée, jusqu'à ce que son conseil d'administration national ait achevé d'évaluer le programme de bourses d'études, ses objectifs et ses placements et envisagé une possible restructuration. Le conseil explorera aussi la possibilité de collaborer avec d'autres organismes. Cependant, l'Association continuera d'appuyer les donateurs qui désirent contribuer au programme de bourses d'études.

Les quatre bourses d'études touchées sont :

- La bourse commémorative Carol Thomson pour étudiants ayant des troubles d'apprentissage
- La bourse en arts appliqués Joanna Townsend
- La bourse de formation industrielle et d'apprentissage Donald Cummings pour les étudiants et les étudiantes ayant des troubles d'apprentissage
- La bourse d'études Doreen Kronick pour les étudiants diplômés qui s'acheminent vers un domaine où ils aideront les personnes ayant des troubles d'apprentissage

Les difficultés économiques ont forcé bien des gens à réduire de plus en plus leurs dons aux organismes de bienfaisance, ce qui se répercute sur de nombreux programmes et services. C'est cet argent que l'ACTA investit et c'est l'intérêt que rapportent ces placements qui finance seul le programme de bourses d'études.

Le conseil d'administration national est conscient de l'importance du programme pour les étudiants ayant des TA et des difficultés que ceux-ci éprouvent pour faire des études postsecondaires. Le conseil veut s'assurer que les fonds mis de côté pour ce programme sont investis sagement et dégageront un rendement financier qui servira ultérieurement. Le conseil travaille ferme pour trouver des solutions.

Institué en 1985, le programme de bourses d'études de l'ACTA a octroyé des bourses d'une valeur de 500 \$ à 1 000 \$ à 57 étudiants de niveau postsecondaire ayant des troubles d'apprentissage qui ont pu affecter cette aide au financement de leurs études.

L'ACTA encourage les étudiants de niveau postsecondaire qui ont des troubles d'apprentissage à consulter le site <http://www.prixaccés.ca/> où ils trouveront une liste à jour des prix, bourses et subventions gouvernementales offerts aux étudiants canadiens ayant des handicaps. Les étudiants peuvent également obtenir une liste des prix et bourses offerts auprès du bureau d'aide financière et du bureau des services aux étudiants handicapés de leur établissement postsecondaire.

- 30 -

Au sujet de l'Association canadienne des troubles d'apprentissage (ACTA)

Depuis 1963, l'Association canadienne des troubles d'apprentissage soutient les personnes qui ont des troubles d'apprentissage, ainsi que leurs familles, leurs enseignants et les autres spécialistes qui les aident. ACTA est une association dirigée par des bénévoles représentant un réseau de 11 associations de troubles d'apprentissage provinciales et territoriales. De ces associations s'étend un réseau de chapitres dans environ 50 collectivités partout au pays, réunissant plus de 6 000 membres.

Coordonnées :

Claudette Larocque, Directrice de politiques publique et de programmes

Association canadienne des troubles d'apprentissage (ACTA)

613-238-5721 info@ldac-acta.ca